

2024-06-27-12 : ZAC de la Grée - Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2023

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Marie-Hélène LEOST, Pierre-Pascal BIGOT, Diana LEPRON, David GEORGET, Marie-Claude HAMARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODEE, Michel THÉPAUT, Jean-Marie JOURDAN

Pouvoirs :

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Diana LEPRON donne pouvoir à Dominique MENARD, David GEORGET donne pouvoir à Muriel NOIROT, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Liliane LANDEAU

Membres en exercice :49
Membres présents :36
Pouvoirs :6
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/06/2024
Date d'affichage: 15 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-12-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;
VU la délibération n°2017-09-21-13DE approuvant le transfert du traité de concession de la commune de Grez-Neuville à la communauté de communes avec Alter et approuvant le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité ;
VU la délibération n°2023-09-28-19 décidant de la prolongation du traité de concession jusqu'au 31/12/2025 ;
VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 03/06/2024 ;
VU la démarche RSO E7-PA 24-2 Créer les conditions du développement socio-économique du territoire ;
VU l'axe du projet de Territoire Axe 3. Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives (bassin angevin) et l'orientation 3.2.1 Acquérir et affirmer l'image d'un territoire d'entreprise ;

CONSIDÉRANT que la CCVHA a, dans le cadre de sa compétence développement économique, repris en 2017 le traité de concession conclut en 2005 avec la SODEMEL, devenue ALTER en juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT que le traité de concession a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 25 novembre 2005, et qu'il a été prorogé par avenant jusqu'au 31/12/2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition de Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2023 portant l'opération à hauteur de 5 700 K€, équilibré sans participation financière de la collectivité, présentant un résultat excédentaire prévisible de 200K€ à la clôture ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/23 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 5 700 000 €, équilibré sans participation financière de la collectivité, présentant un résultat excédentaire prévisible de 200 000 € à la clôture ;**
- **D'approuver la liste des cessions 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 juin 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président

Liliane Landeau
Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240627-2024-06-27-12-DE
Date de réception en préfecture : 15/07/2024